

canadien comporte des échanges de bourses ainsi que des manifestations des arts canadiens, - plastiques et de la scène, dans les pays francophones. Pour la mise en oeuvre de ce programme, le gouvernement canadien pourra s'appuyer sur les conseils et l'assistance du Conseil des Arts, qui en a assumé la responsabilité administrative.

On espère que le programme favorisera les échanges et les manifestations d'ordre universitaire et artistique entre le Canada et les autres pays entièrement ou partiellement francophones.

Le programme suppose un crédit annuel de \$250,000; la plus grande partie de cette somme, affectée aux bourses, aux stages et aux allocations de déplacement, permettra de faire venir au Canada des professeurs, des hommes d'étude, des savants et des artistes réputés, appartenant aux pays francophones. Les dispositions de détail intéressant la partie universitaire du programme feront bientôt l'objet de consultations entre les gouvernement en cause.